

BOÎTE À OUTILS DE SÛRETÉ : Protéger les chargés de mise en œuvre et améliorer les résultats des programmes

Directives et outils de renforcement
de la sûreté dans les programmes en
faveur des populations clés soutenus
par le Fonds Mondial



REMERCIEMENTS

Cette boîte à outils de sûreté a été élaboré par le CSIH-WCA et FHI 360. Il s'appuie sur les outils de sécurité et les conseils développés par FHI 360 et ses collaborateurs dans le cadre des projets LINKAGES et EpiC, financés par l'USAID et le PEPFAR, et les adapte pour répondre spécifiquement aux besoins et aux réalités des programmes soutenus par le Fonds mondial en Afrique de l'Ouest et du Centre. L'adaptation a eu lieu en 2022 avec la contribution des principaux programmes et organisations des populations clés de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Le soutien à cette adaptation a été fourni par le département Communauté, Droits et Genre du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Nous remercions et reconnaissons les organisations suivantes pour leur contribution au processus :

Burkina Faso

AIDSETI

AVP

AWEYA

SPCNLS

Cameroun

Affirmative Action

CHP

Empower-Cameroun

ESPOIR+

Ndop

Reach Out

Sénégal

AJDPASTEEF

ANCS

APCSID

ENDA Santé

ONG AWA

ONG 3D

RENAPOC

RNP+

Sierra Leone

Dignity

IHPAU

RODA

SLYDCL

SWAASL

Women in crisis

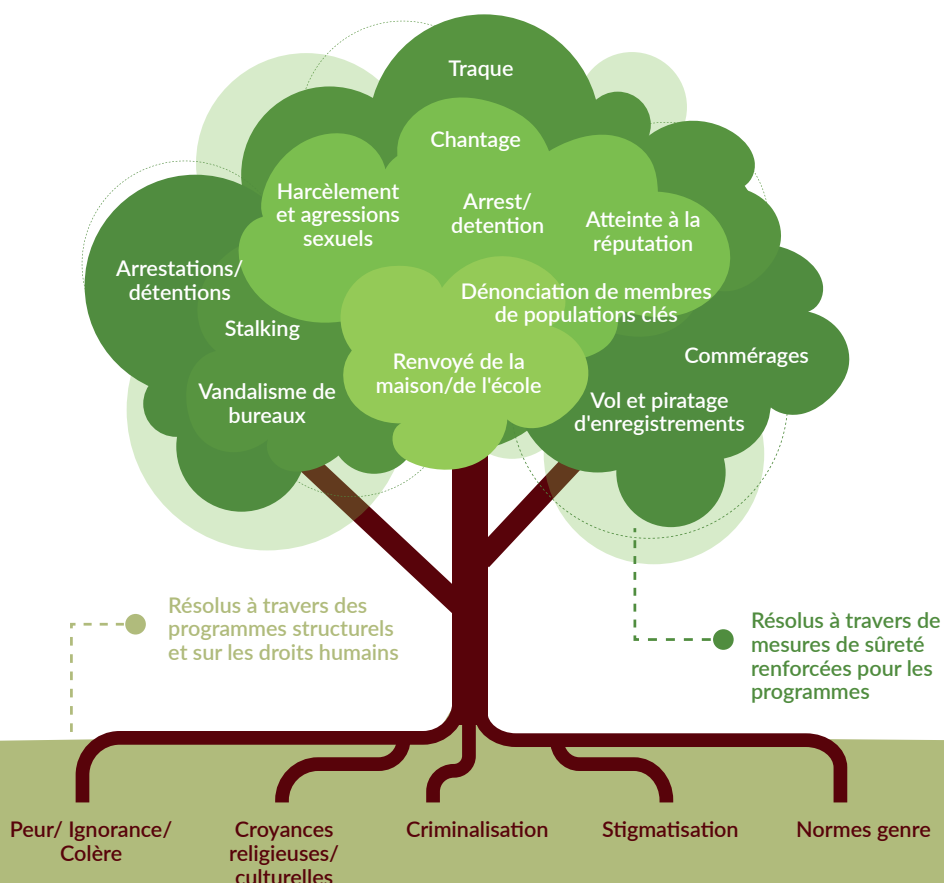
TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 : CONSEILS SUR LES OUTILS	4
Contexte	4
Exemples de défis en matière de sûreté des programmes	5
Aperçu des outils	7
Résumé du processus de planification de la sûreté	8
Ressources utiles	8
PARTIE 2 : LES OUTILS	9
Outil 1 : Journal des incidents de sûreté	9
Outil 2 : Liste de contrôle des stratégies de sûreté	12
Outil 3 : Évaluer les menaces, les risques et les vulnérabilités	13
Outil 4 : Planification de la sûreté	16
Outil 5 : Conseils pratiques pour inclure la sûreté des programmes dans les subventions du Fonds mondial	18

PARTIE 1 : CONSEILS SUR LES OUTILS

Contexte

Les risques et obstacles liés aux droits humains auxquels sont confrontées les populations clés sont bien connus, et leur prise en compte est considérée comme une composante essentielle pour tout programme qui se veut complet en matière de lutte contre le VIH au sein des populations clés. Un défi connexe, mais moins bien compris, est la sûreté des personnes chargées de la mise en œuvre des programmes en faveur des populations clés et la fourniture de services à ces groupes. Les organisations de mise en œuvre - qui sont souvent elles-mêmes dirigées par des populations clés - font souvent l'objet de menaces et d'attaques violentes qui sont directement liées à leur travail. Cette insécurité a un grand impact sur la santé physique et mentale des personnes travaillant dans ces programmes. Elle réduit l'efficacité de ces programmes puisque le personnel y travaillant doit faire face à des arrestations de personnel, à des atteintes à la réputation de l'organisation, à une mobilité limitée et à des données piratées, ainsi qu'à d'autres problèmes qui détournent l'attention de la programmation, qui limitent la portée des programmes et qui peuvent amener les bénéficiaires des programmes à décider d'éviter ces services.



Si les programmes relatifs aux droits humains adoptent une approche à long terme pour s'attaquer aux causes profondes de la violence, de la stigmatisation, de la discrimination et des violations des droits humains, notamment en travaillant au niveau politique et législatif, il est également vital de mettre en œuvre des actions quotidiennes pour réduire le risque de menaces et d'incidents de sûreté auxquels les programmes sont confrontés, et pour y répondre lorsqu'ils se produisent. Le suivi et l'évaluation systématiques des risques, ainsi que la mise en place de ressources et de mesures visant à réduire ces risques et à répondre aux incidents, font partie intégrante de tout programme de lutte contre le VIH pour les populations clés, et sont essentiels pour obtenir et maintenir des résultats en matière de programmation dans le domaine du VIH et des droits humains. Cela fait également partie du devoir de diligence envers les organisations de première ligne, les travailleurs et les volontaires, et est essentiel pour faire de la programmation communautaire une option sûre et durable.

Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme collabore avec FHI 360 et l'Institut de la société civile pour la santé en Afrique de l'Ouest et du Centre (CSIH-WCA) pour adapter des outils que les programmes peuvent utiliser pour anticiper les risques de sûreté, planifier pour réduire ces risques et répondre aux incidents et menaces. Ce document présente les outils mis à la disposition des responsables de la mise en œuvre des programmes du Fonds mondial. Ils peuvent être utilisés pour intégrer systématiquement des mesures de sûreté dans les programmes existants, et comme base pour l'allocation de ressources à la sûreté dans le cadre des processus de reprogrammation ou de dialogue national.

Exemples de défis en matière de sûreté des programmes

Les organisations de populations clés qui ont participé à l'élaboration de ces outils ont décrit un large éventail de menaces ou d'incidents de sûreté différents, dont les auteurs menacent ou attaquent *intentionnellement* le programme en raison de son association avec le VIH et les populations clés. Voici quelques exemples de menaces et d'incidents auxquels les organisations et programmes de populations clés sont souvent confrontés :

- Des campagnes médiatiques contre une OSC - caractérisant les dirigeants et le personnel de l'OSC comme étant des promoteurs de l'homosexualité et de la prostitution - ont entraîné des dommages pour la santé mentale et l'ostracisme social des travailleurs de l'OSC. L'organisation a été contrainte de fermer ses portes pendant des semaines jusqu'à ce que les vagues de colère populaire s'apaisent, limitant ainsi l'accès aux services liés au VIH.
- Un individu se présentant comme un bénéficiaire est entré dans une OSC servant les membres de populations clés et a filmé la distribution de préservatifs. L'individu a ensuite publié la vidéo en ligne et a affirmé que l'OSC se livrait à des activités illégales et immorales. L'OSC a été attaquée par des voisins en colère et a dû cesser ses activités pendant un certain temps.
- Un acteur communautaire a été emprisonné pendant plusieurs jours pour avoir transporté des préservatifs. À sa libération, il a été rejeté par les membres de sa famille et est devenu sans abri. Cette situation a affecté à la fois la capacité de l'individu à travailler et le moral des autres membres du personnel de proximité.
- Les bénéficiaires se sont mis en colère et ont agressé verbalement les travailleurs des OSC lorsque ces derniers ne pouvaient pas répondre à leurs besoins holistiques, tels que le soutien

nutritionnel. Les travailleurs des OSC ont souffert de détresse mentale et ont craint pour leur sécurité physique. Dans certains cas, les travailleurs ont quitté l'organisation en raison du stress.

- Des acteurs communautaires ont été arrêtés pour avoir sollicité des rapports sexuels lorsqu'ils distribuaient des préservatifs, ce qui limite leur capacité à distribuer efficacement les produits.
- Un bus de dépistage mobile a failli être renversé lorsque des étudiants universitaires extrémistes ont formé une foule pour protester contre des messages, tels que l'importance de l'utilisation des préservatifs, qu'ils considéraient comme immoraux. Cela a limité les efforts de sensibilisation futurs dans le district.
- Le site web d'une OSC a été piraté et des campagnes de dénigrement en ligne ont été organisées à son encontre après que l'OSC ait cherché à réduire la stigmatisation des membres de populations clés par le biais de messages publics. Des fonds ont dû être puisés dans d'autres programmes ou obtenus par le biais de collectes de fonds pour renforcer la cybersécurité.
- Des abus verbaux, des vols et parfois des attaques physiques contre le personnel de mise en œuvre du programme, y compris les cliniciens, ont été signalés dans les centres d'accueil. Cela a entraîné du stress, des pertes économiques et une rotation du personnel.
- La famille d'un bénéficiaire a appris que son enfant recevait des services d'une OSC qui cherchait à réduire le risque d'infection par le VIH parmi les membres de populations clés. La famille a accusé l'OSC de se livrer à la traite du bénéficiaire et a cherché à engager des poursuites pénales. La réputation de l'OSC en a souffert et le personnel a dû consacrer du temps à cette fausse accusation.

Recommandations clés pour la sûreté des programmes

Ces recommandations ont été élaborées de façon consensuelle lors de travaux sur la sûreté des programmes avec des programmes de populations clés à travers le monde. Elles sont pertinentes non seulement pour les programmes de première ligne, mais aussi pour les PR, les SR et le Fonds mondial. Elles sont fournies ici pour soutenir votre réflexion globale sur la sûreté.

- ✓ Faire des principes et des approches du programme VIH le fondement des efforts de sûreté. Il s'agit notamment de «ne rien faire sur nous sans nous» et «d'abord, ne pas nuire».
- ✓ Faire de la sûreté une priorité et y consacrer des ressources de manière explicite.
- ✓ Faire en sorte qu'un lieu de travail sûr, y compris un lieu qui protège et favorise la santé mentale, relève de la responsabilité de l'organisation.
- ✓ Planifier en amont et veillez à ce que tout le monde connaisse le plan (tout en restant flexible).
- ✓ Discuter explicitement du niveau de risque acceptable au niveau organisationnel et individuel.
- ✓ Opérer en connaissant à la fois les risques réels et leurs causes sous-jacentes (y compris les cadres juridiques).
- ✓ Reconnaître les différentes vulnérabilités et capacités de chaque travailleur dans la planification de la sûreté.
- ✓ Apprendre à connaître toutes les parties prenantes, et pas seulement les alliés évidents.
- ✓ Identifier les menaces (physiques, numériques, psychologiques) et les stratégies de sûreté de manière holistique.
- ✓ Être ensemble avec d'autres programmes, travailler en coalition et apprendre les uns des autres.

Aperçu des outils



Qu'entendons-nous par sûreté des programmes ?

La sûreté des programmes consiste à réduire et à répondre à la violence et aux menaces *intentionnelles* envers le programme et toute personne impliquée dans le programme. Pour les programmes de lutte contre le VIH destinés aux populations clés, il s'agit normalement de menaces ou d'attaques contre les programmes précisément parce qu'ils travaillent sur le VIH et en faveur des populations clés. Il existe différentes causes et différents auteurs, mais l'origine de ces menaces et attaques est souvent la stigmatisation et la non-acceptation des populations clés.



A quoi servent les outils ?

Ces outils sont conçus pour aider les organisations impliquées dans la mise en œuvre de programmes destinés aux populations clés touchées par le VIH à identifier systématiquement leurs capacités, leurs forces et leurs faiblesses en matière de sûreté, à identifier les risques prioritaires à traiter et à repérer les menaces qui pèsent sur leurs organisations et leurs travailleurs, à élaborer des plans qui leur permettront de réduire ces risques et menaces ou leur vulnérabilité à ces derniers, et à s'assurer qu'elles réagissent efficacement lorsque des incidents se produisent.

De nombreuses stratégies visant à améliorer la sûreté des programmes demandent la modification des méthodes de travail de l'organisation ou de mettre en place des mesures pour réduire les risques. Dans certains cas, il peut également être nécessaire d'inclure de nouvelles activités dans le programme - par exemple, un plus grand plaidoyer auprès des autorités locales et des forces de l'ordre - ou d'acheter des équipements ou de payer des services et une expertise qui aideront à améliorer la sûreté. Ces coûts sont éligibles à un financement par le Fonds mondial, il est donc important de s'assurer qu'ils sont inclus dans les demandes de financement adressées au Fonds mondial et dans les sous-subsventions accordées aux organisations de mise en œuvre de première ligne. Les résultats de l'utilisation de ces outils peuvent donc éclairer la planification et la budgétisation des subventions du Fonds mondial.



À qui sont destinés ces outils ?

Les problèmes de sûreté rencontrés par les programmes de lutte contre le VIH destinés aux populations clés sont très spécifiques à chaque organisation et à chaque lieu où les programmes sont mis en œuvre. Les actions nécessaires pour réduire les problèmes de sûreté sont également spécifiques à chaque organisation et à chaque lieu. Même si différents programmes de populations clés sont confrontés à des menaces et des incidents similaires, il est important qu'ils identifient les solutions qui leur conviennent.

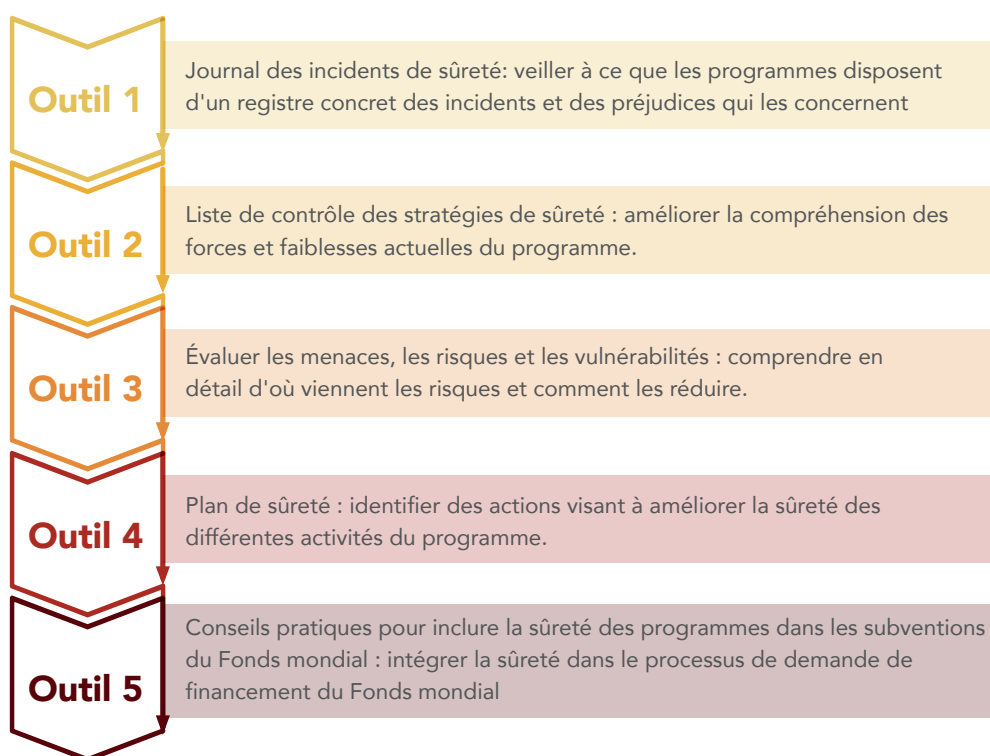
C'est pourquoi ces outils sont conçus principalement pour être utilisés par des organisations de première ligne travaillant à la mise en œuvre de programmes - par exemple dans le domaine du soutien au traitement du VIH, de la paire éducation ou des droits humains pour les populations clés.

Dans les programmes soutenus par le Fonds mondial, ces organisations de première ligne reçoivent souvent des fonds non pas directement du Fonds mondial, mais de bénéficiaires principaux (PR) ou de sous-récepteurs (SR). Les PR et les SR ont un rôle à jouer dans le soutien et le renforcement des capacités des organisations de première ligne, en particulier lorsqu'il s'agit d'organisations communautaires. Les PR et les SR peuvent donc également utiliser ces outils de sûreté des programmes pour faciliter la planification de la sûreté avec les organisations de première ligne qu'ils soutiennent. De plus, de nombreux PR et SR sont eux-mêmes confrontés à des risques de sûreté, et ils peuvent donc utiliser ces outils pour s'assurer qu'ils travaillent de la manière la plus sûre possible.

Résumé du processus de planification de la sûreté

Chacun des outils de ce guide est utile en soi pour les organisations impliquées dans les programmes VIH destinés aux populations clés. L'utilisation d'un seul de ces outils est susceptible d'être bénéfique en termes d'amélioration de la façon dont le programme réfléchit et agit sur les questions de sûreté.

Aussi, les outils peuvent aussi être considérés comme les différentes étapes d'un processus de planification qui mènera à l'intégration effective de la sûreté dans les demandes de financement et les subventions du Fonds mondial. Ce processus est résumé dans le diagramme ci-dessous.



Ressources utiles

<https://www.fhi360.org/resource/aman-mena-toolkit>

<https://www.fhi360.org/resource/implementer-and-data-security>

<https://www.fhi360.org/resource/when-situations-go-bad-worse-guidance-international-and-regional-actors-responding-acute>

<https://www.fhi360.org/sites/default/files/media/documents/resource-secure-mobile-devices-apps.pdf>

<https://www.fhi360.org/sites/default/files/media/documents/resource-linkages-safety-security-toolkit.pdf>

PARTIE 2 : LES OUTILS

01

Outil 1 : Journal des incidents de sûreté

Description

Cet outil fournit un modèle pour enregistrer systématiquement les incidents de sûreté, y compris les menaces, auxquels l'organisation ou les personnes travaillant dans le programme sont confrontées. Les utilisateurs peuvent décrire l'incident, quand il s'est produit, pourquoi et qui en est l'auteur, ainsi qu'un certain nombre d'autres détails. Il peut enregistrer des récurrences en termes de types d'incidents ou d'auteurs, ou même les moments (de l'année, de la semaine ou de la journée) où les incidents se produisent le plus souvent. Ces informations sont utiles car elles permettent à l'organisation de comprendre, au fil du temps, quels types d'incidents se produisent et comment mieux les prévenir et y répondre. Le journal peut également être utilisé pour partager des informations avec d'autres organisations similaires afin de les avertir d'éventuelles menaces, et pour partager des informations avec les bailleurs de fonds afin de les encourager à couvrir les coûts de l'amélioration de la sûreté. Il peut aider à identifier :

- Les lieux ou activités les plus risqués
- Les auteurs communs
- Si un incident ou une menace donnée constitue également une menace indirecte pour les autres
- Si la violence s'intensifie
- Les individus les plus à risque ?

Consignes d'utilisation

Le journal peut être utilisé de nombreuses manières différentes, et il appartient à chaque organisation d'identifier ce qui fonctionne pour elle. L'outil fourni dans ce dossier se présente sous la forme d'un tableau au format MS Word. Les utilisateurs peuvent faire une nouvelle copie du fichier (électronique ou sur papier) pour chaque incident. Si des versions électroniques sont utilisées, les utilisateurs doivent décider s'ils copient et collent le tableau dans le même document ou s'ils enregistrent un nouveau fichier pour chaque incident - le plus important est de conserver les enregistrements de tous les incidents en un seul endroit (par exemple dans un dossier électronique dédié). Une autre solution consiste à transférer l'outil dans un format de base de données ou dans Excel pour faciliter le stockage des informations en un seul endroit. Si des copies papier sont utilisées, chaque nouveau formulaire doit être conservé au même endroit. Dans les deux cas, les informations doivent être conservées sûrement, par exemple dans un fichier protégé par un mot de passe ou crypté (pour les documents électroniques) ou dans une armoire fermée à clé (pour les documents papier).

Les utilisateurs doivent également décider qui remplit les journaux et qui les analyse. La ou les personnes directement concernées par l'incident doivent toujours être impliquées dans la rédaction du journal, mais l'organisation peut décider si la personne le fait seule ou si elle

est soutenue par une autre personne. Ne recueillez pas d'informations d'identification sur les formulaires sans l'autorisation de la personne qui partage l'incident. Il est utile d'avoir un point focal dans l'organisation qui est responsable du stockage et de l'analyse des informations. L'une des façons d'utiliser ces informations est de passer en revue tous les incidents périodiquement (par exemple, lors de réunions d'équipe, de retraites ou de sessions de planification d'activités) et d'identifier les tendances et les actions à entreprendre pour y remédier.

Enfin, comme tous les outils, celui-ci peut être adapté. Certains utilisateurs peuvent estimer que toutes les questions ne sont pas pertinentes ou que des questions supplémentaires sont nécessaires. Le principe essentiel devrait être de ne recueillir que les informations susceptibles d'être utiles et d'éviter de rendre le processus trop lourd, en particulier pour les personnes qui ont récemment vécu une expérience traumatisante.

NB Notez que ce journal est susceptible de contenir des informations confidentielles et sensibles. Envisagez de développer un système de codage pour éviter d'inclure des informations personnelles, en particulier sous les rubriques «6. Cible» et «7. Où l'incident s'est produit».

Un exemple fictif d'un journal rempli après un incident de sécurité est présenté ci-dessous.

Pour une version téléchargeable de cet outil, veuillez cliquer sur les liens ci-dessous :

- Version Word : <https://www.civilsocietyhealth.org/website/wp-content/uploads/2022/12/1.-Journal-des-incidents-Word.docx>
- Version Excel : <https://www.civilsocietyhealth.org/website/wp-content/uploads/2022/12/1.-Journal-des-incidents-Excel-1.xlsx>

Journal des incidents de sûreté		
Question	Comment répondre	Réponse
1 Incident #	Commencez par le numéro 1 et continuez ; la numérotation permet de relier les incidents de sûreté les uns aux autres (voir la question 14).	10
2 Date de l'incident	Tapez L'ANNÉE-MOIS-JOUR (par exemple, 2019-02-17 pour le 17 février 2019) pour organiser ce journal des incidents de sûreté par date.	2022-11-4
3 Heure de l'incident	Heure précise de la journée (si elle est connue), ou plus générale (matin, après-midi, soir, nuit)	11h34
4 Auteur de l'infraction	S'il est connu et sûr de le citer, ou utiliser un terme plus général tel que "agent des forces de l'ordre".	Agresseur inconnu – probablement membre d'un gang local
5 Organisation affectée	Nom du partenaire de mise en œuvre du programme VIH (c'est-à-dire le nom de l'organisation communautaire)	Organisation Fictive
6 Cible	Personne ou type de personnel spécifique, espace physique (par exemple, le nom d'un point chaud spécifique), site web, base de données, etc. Ne nommez pas de personnes ici, sauf si vous avez leur permission.	Centre d'accueil pour les populations clés
7 Où l'incident s'est produit	Adresse physique, en ligne, par téléphone, etc.	40 Rue de l'Indépendance, Belleville
8 Motivation présumée de l'agresseur (si elle est connue)	Par exemple : intimidation, arrêt de la programmation, détournement de l'attention d'autres problèmes locaux.	Intimider le programme et endommager les locaux afin d'arrêter le service, car il est perçu comme encourageant les comportements immoraux
9 Description de l'incident de sûreté	Par exemple : Des messages Facebook sur la page du projet disaient " [collez un message spécifique ici] " ; ou des pairs éducateurs ont été arrêtés sans accusation alors qu'ils distribuaient des préservatifs à un groupe de HSH lors d'un événement mobile de dépistage du VIH.	L'auteur s'en est pris violemment à certains usagers et bénévoles du centre
10 Conséquences programmatiques de l'incident de sûreté	Par exemple : Le partenaire d'exécution mènera uniquement des activités de sensibilisation en ligne jusqu'à ce que les activités de sensibilisation physiques soient considérées comme sûres.	Le centre a dû être temporairement fermé, et les activités de sensibilisation ultérieures dans cette région ont été annulées
11 Description des mesures prises pour répondre à l'incident de sûreté	Par exemple : L'ANNÉE-MOIS-JOUR, le partenaire de mise en œuvre ciblé dans le post Facebook a décidé qu'il n'était pas sûr de mener des activités de sensibilisation pendant une période de deux semaines et le partenaire de mise en œuvre a déposé une plainte auprès de la police. Veuillez inclure les dates des actions entreprises (et continuez à mettre à jour cette rangée au fur et à mesure que des actions sont entreprises).	L'organisation a déposé une plainte auprès de la police et du maire local, mais ils n'ont pris aucune mesure
12 À quels autres incidents de sûreté est-il lié ? (S'il y en a)	Notez si cet incident est lié à d'autres incidents de sûreté en indiquant ici les numéros des autres incidents de sûreté.	En rapport avec les incidents 2, 7 et 8
13 Résolution des incidents (S'il y en a)	Par exemple : L'ANNÉE-MOIS-JOUR, les pairs éducateurs ont été libérés de la garde de l'État et ont reçu un soutien en matière de santé mentale.	Pas encore résolu

02

Outil 2 : Liste de contrôle des stratégies de sûreté

Description

Cette liste de contrôle est conçue pour aider les responsables de la mise en œuvre à mieux comprendre où leur organisation dispose déjà de mesures de sûreté solides et où il est possible de les renforcer davantage. Les organisations procèdent à une auto-évaluation de ce qu'elles font actuellement, en fonction d'un certain nombre de catégories. L'outil fournit ensuite un graphique qui est une représentation visuelle des forces et des faiblesses de l'organisation.

Outre l'utilisation de cet outil pour identifier les besoins propres de l'organisation, il est possible d'utiliser les résultats pour faciliter le renforcement des compétences entre pairs avec d'autres organisations similaires.

L'utilisation périodique de la liste de contrôle peut aider une organisation à évaluer si elle progresse dans certains domaines ou si de nouveaux défis apparaissent et doivent être relevés.

Consignes d'utilisation

L'outil se présente sous le format Excel et comprend des instructions détaillées d'utilisation, notamment sur les personnes qui doivent remplir les différents éléments de l'évaluation. Bien qu'il soit conçu pour être utilisé par des organisations individuelles, il peut également être utilisé dans le contexte d'une réunion ou d'un atelier avec plusieurs organisations pour faciliter l'apprentissage entre pairs. Par exemple, les représentants de chaque organisation peuvent réaliser l'auto-évaluation pour leur propre organisation, et ensuite chaque organisation peut partager ses résultats et fournir plus d'informations aux autres participants sur les domaines dans lesquels ils se sentent les plus forts.

Pour une version téléchargeable de cet outil, veuillez cliquer sur le lien ci-dessous :

• <https://www.civilsocietyhealth.org/website/wp-content/uploads/2022/12/2.-Liste-de-contrôle.xlsx>

03

Outil 3 : Évaluer les menaces, les risques et les vulnérabilités

Description

Il est important pour toute organisation confrontée à des incidents de sûreté de mieux comprendre pourquoi ils se produisent. Le journal des incidents de sûreté est un bon point de départ pour cela, car il rassemble des informations détaillées sur les menaces ou les incidents auxquels l'organisation, ses employés et ses bénévoles ont été confrontés. En examinant de plus près le journal des incidents, l'organisation peut identifier ce qui la rend vulnérable, elle ou ses employés, et la gravité des menaces et des risques en termes de probabilité qu'ils se concrétisent et de leurs conséquences. Cela permet ensuite de réfléchir aux mesures à mettre en place pour prévenir et répondre aux incidents. Cet outil fournit quelques questions qui peuvent être utilisées pour évaluer les menaces, les risques et la vulnérabilité.

Consignes d'utilisation

Il n'y a pas de format ou d'approche fixe pour utiliser cet outil. Les questions peuvent être utilisées par les responsables ou les membres de l'équipe lors de l'analyse d'incidents qui se sont produits ou dans le cadre de la planification de programmes afin de s'assurer que les considérations de sûreté sont prises en compte dans les plans d'activité.

Une approche systématique de l'évaluation des menaces consiste à travailler en groupe avec d'autres travailleurs du programme pour poser les questions suivantes :

A. Quels sont les faits entourant la menace ? (Qu'est-ce que nous savons réellement, et non ce que nous supposons, à propos de cette menace).

- Cela est utile car cela nous incite à nous éloigner des ragots ou des conjectures. Parfois, une menace peut être exagérée ou sous-estimée en raison de la façon dont les autres la perçoivent. Essayez de ne penser qu'aux faits.

B. Y a-t-il une série de menaces qui deviennent plus systématiques ou plus fréquentes avec le temps ? (La personne profère-t-elle des menaces chaque jour ou se contente-t-elle de harceler de manière opportuniste ? Y a-t-il une escalade en termes de proximité, comme le fait de trouver des individus à leur domicile ou sur leur lieu de travail).

- Si quelque chose se produit plusieurs fois, cela en augmente la gravité. Cela montre que la personne ou les personnes qui profèrent cette menace se sentent engagés. L'escalade de la menace - par exemple, quelqu'un qui vous criait dessus lorsque vous meniez des actions de sensibilisation et qui vous a maintenant trouvé en ligne - est un autre signe que la situation est plus grave.

C. Qui est la personne qui profère les menaces ? (S'agit-il d'une personne connue ? Quelqu'un qui a la capacité d'influencer les autres ? Quelqu'un qui possède des informations qui pourraient vous nuire ou nuire à vos collègues ?)

- Cette question vise à comprendre le degré de pouvoir de la personne qui menace. Par exemple, un policier qui profère des menaces est probablement plus dangereux qu'un inconnu.

D. Quel est l'objectif de la menace ? (Est-ce pour changer votre comportement ? Est-ce pour faire peur ? Est-ce un outil politique pour obtenir des votes ?)

- En y réfléchissant, vous pouvez décider si la personne est prête à intensifier ses actes. Par exemple, si c'est juste pour me faire peur, la personne ne me fera peut-être jamais de mal physiquement, même si elle dit qu'elle le fera. Le fait de savoir cela peut également vous aider à décider comment agir.

E. Dans quelle mesure pensez-vous que la menace est sérieuse ? (Votre opinion personnelle sur le sujet)

- C'est ici que vous laissez votre intuition et votre compréhension du contexte général vous guider dans votre réflexion sur la gravité de la menace. Cette analyse peut être effectuée sur la base des menaces ou des incidents enregistrés dans le journal des incidents de sûreté de l'organisation.

En pratique, l'organisation ou le programme peut examiner chaque menace ou incident enregistré dans le journal des incidents de sûreté (voir outil 1) et remplir un tableau répondant à chacune des questions ci-dessus.

Question	Réponse (fictive)
Quels sont les faits entourant la menace ?	<i>Un seul agresseur est entré dans le centre d'accueil et a menacé et attaqué les utilisateurs du service et les bénévoles.</i>
Les menaces font-elles partie d'une série qui est devenue plus systématique ou plus fréquente au fil du temps ?	<i>Oui, des tentatives similaires ont été faites par d'autres auteurs, mais avec moins de gravité. Elles ont toutes été enregistrées dans le journal des incidents.</i>
Qui est la ou les personnes qui profèrent les menaces ?	<i>Ils semblent être des membres de la communauté locale qui vivent près du centre d'accueil et peuvent être des membres de gangs locaux. Plusieurs d'entre eux sont connus pour être membres d'une église qui prêche systématiquement contre l'homosexualité.</i>
Quel est l'objectif de la menace ?	<i>Pour empêcher les activités et fermer le centre.</i>
A quel point pensez-vous que la menace est sérieuse ?	<i>Très grave. La santé physique et mentale des utilisateurs du service et des personnes travaillant dans le centre d'accueil, ce qui est très préoccupant. En raison du manque d'action de la police, nous pensons que cela va se reproduire.</i>

Une analyse plus détaillée d'une menace peut être effectuée en examinant de plus près l'auteur ou l'agresseur. Un auteur ou un agresseur a besoin des éléments suivants pour être en mesure de mettre à exécution une menace ou un acte de violence :

- **Accès** : à la victime ou à l'organisation potentielle, que ce soit physiquement ou virtuellement. Cela peut signifier qu'ils savent où se trouve le programme et qu'ils sont en mesure d'y entrer sans encombre ; ou qu'ils peuvent identifier les travailleurs en ligne grâce à leurs identités en ligne et utiliser cela pour les attaquer ou voler des informations.
- **Ressources** : tout ce qui peut être utilisé pour mener à bien l'attaque - par exemple, des informations sur l'emplacement ou les faiblesses de la victime, la possession d'une arme, d'un moyen de transport ou d'argent qui lui permet de mener une attaque.
- **Impunité** : cela signifie qu'il n'y a aucune conséquence à commettre une attaque : par exemple, aucune conséquence juridique ou aucune opposition sociale à cette action.
- **Motif** : raison pour laquelle une attaque ou une menace a été commise. Il peut s'agir de leur attitude à l'égard du programme ou de la population, ou de leurs suppositions à ce sujet. Dans certains cas, nous pouvons souhaiter limiter ce que les autres savent sur le type de travail que nous faisons. Dans d'autres cas, nous pouvons vouloir qu'ils comprennent mieux ce que nous faisons parce que cela profite à la société dans son ensemble. Dans d'autres cas encore,

nous pouvons décider que changer ce que les autres pensent n'est pas notre objectif et nous préférons limiter les trois autres domaines.

La raison d'examiner ces quatre facteurs est d'aider à identifier comment chacun d'entre eux peut être réduit ou atténué. Il n'y a pas de «bonne» réponse, et souvent, limiter quelque chose comme l'accès pour un attaquant pourrait également le limiter pour les bénéficiaires de votre programme (par exemple, si vous ne partagez pas l'adresse de votre clinique en ligne, ni un attaquant ni une personne cherchant à faire un test de dépistage du VIH ne vous trouvera facilement). Prendre ces décisions implique de faire des compromis. Une fois encore, un tableau peut être utilisé pour effectuer cette analyse de manière systématique.

	Que possède actuellement l'attaquant ?	Comment votre programme peut-il réduire cela ?	Quels sont les compromis à faire si vous décidez d'agir de cette manière ?
Accès	L'attaquant peut pénétrer sans entrave dans le centre d'accueil de la population clé.	Veillez à ce qu'il y ait un registre pour tous les visiteurs et à ce qu'ils soient contrôlés / qu'il y ait un agent de sécurité.	Besoin de ressources pour mettre en œuvre certaines mesures de sûreté.
Ressources	L'attaquant dispose d'informations précises sur l'emplacement du centre et possède une arme.	L'organisation peut rendre moins évident ou moins public le fait que le centre dessert des populations clés.	Les véritables utilisateurs de services peuvent ne pas être en mesure de localiser la clinique facilement : certains peuvent privilégier la visibilité afin de faire valoir leurs droits.
Impunité	Les dirigeants de la communauté locale et les médias ne s'opposent pas vocalement à l'agresseur et la police n'enquête pas.	Plaidoyer pour s'assurer que les parties prenantes comprennent que toutes les personnes ont des droits : engager une assistance juridique pour s'assurer que des enquêtes ont lieu et que des accusations sont portées.	Elle exige un effort et un engagement à long terme, ainsi qu'une surveillance étroite de la situation.
Motif	Stigmatisation et attitudes négatives à l'égard des populations clés : la jalousie des services spécifiques aux populations clés.	Fournir des services à la population générale. Travailler avec les dirigeants locaux et la communauté pour améliorer les attitudes.	Certains utilisateurs de services destinés aux populations clés peuvent être dissuadés d'utiliser ces services s'ils sont accessibles à une population plus large.

Pour une version téléchargeable de cet outil, veuillez cliquer sur le lien ci-dessous :

04

Outil 4 : Planification de la sûreté

Description

Cet outil fournit un cadre de base qui rassemble les informations des autres outils (sur les capacités, les menaces, les risques, les vulnérabilités et les incidents) dans un plan susceptible d'aider à prévenir les incidents et à aider le programme à réagir efficacement lorsque des menaces ou des incidents se produisent.

Au sein d'un programme pour les populations clés, il existe différents risques ou vulnérabilités associés à différentes activités - par exemple, la sensibilisation en personne et la sensibilisation en ligne présentent des risques différents, des différents lieux présentent aussi des risques différents. Si le programme comprend des locaux tels qu'une clinique ou un centre d'accueil, ils peuvent également présenter des vulnérabilités spécifiques qui doivent être traitées par des mesures de sûreté.

De nombreuses mesures de sûreté impliquent de simples changements dans le mode de fonctionnement d'une organisation ou d'un programme et n'entraînent pas nécessairement de coûts. Cependant, le renforcement de la sûreté peut également nécessiter de nouveaux équipements, des conseils ou du personnel qui doivent être chiffrés et inclus dans les budgets des programmes.

Consignes d'utilisation

L'approche de planification recommandée dans cet outil vise à évaluer les risques et à établir un plan pour *chaque* type d'activité menée au sein du programme. Le résultat de l'exercice de planification de la sûreté n'est pas un plan de sûreté unique pour l'ensemble du programme ou de l'organisation, mais plutôt un ensemble de plans de sûreté spécifiques, chacun lié à chaque activité entreprise par le programme ou au risque auquel il est confronté.

Comme la planification de la sûreté doit faire partie intégrante de la planification des activités ou du travail, plutôt que d'être un processus distinct, il est recommandé d'utiliser cet outil de planification de la sûreté chaque fois que des plans d'activités sont conçus ou révisés. Les informations tirées du journal des incidents, de la liste de contrôle des stratégies de sûreté et de l'analyse des menaces doivent être utilisées pour éclairer ce processus.

À la fin du processus, les personnes impliquées dans la mise en œuvre de chaque activité doivent avoir participé à l'identification des risques de sûreté et à l'adoption des mesures de sûreté appropriées. Comme les risques pour la sûreté peuvent changer au fil du temps, les plans de sûreté de chaque activité doivent être mis à jour périodiquement, en particulier lorsque l'on sait que la situation a changé.

La planification de la sûreté consiste à établir un plan visant à réduire les risques de préjudice pour les exécutants associés à une activité donnée. En même temps, ce plan est également susceptible de bénéficier aux bénéficiaires et à la communauté au sens large. Cet outil doit donc être utilisé pour planifier la sûreté en fonction de chacune des activités de l'organisation ou du programme et de chacun des problèmes de sûreté les plus importants liés à cette activité.

Un plan distinct serait nécessaire pour chaque centre d'accueil, chaque lieu ou activité de sensibilisation (avec des plans différents pour la sensibilisation en personne et en ligne), etc.

Ces plans doivent également être revus au fil du temps. Il est suggéré de le faire au cours des réunions de routine de l'équipe de programme/de planification afin que cela devienne une partie essentielle de la planification, plutôt qu'une activité distincte.

Les plans de sûreté doivent s'appuyer sur les informations et les analyses réalisées à l'aide des outils 1, 2 et 3.

Les plans peuvent prendre la forme d'un simple tableau :

Date d'élaboration du plan de sûreté /de sa dernière révision :	1/1/2020		
Personne responsable :	Un directeur		
Risque à traiter :	Risque d'agression physique des travailleurs lors des actions de sensibilisation dans les bars.		
Menaces	Vulnérabilités	Capacité existante	Capacité requise
Des abus verbaux, y compris des menaces de violence physique, ont eu lieu depuis le début du projet et ont récemment augmenté ; les auteurs sont souvent les propriétaires de bars qui ne veulent pas que des activités de sensibilisation aient lieu dans leur établissement.	La sensibilisation est effectuée par des travailleurs du sexe qui sont peu susceptibles de signaler les abus ; la sensibilisation a lieu régulièrement la nuit ; le transport se fait à pied ; les propriétaires de bars ne veulent pas que les acteurs communautaires encouragent les travailleurs du sexe à utiliser des préservatifs car ils pensent que les clients paieront moins.	Les pairs éducateurs portent une carte d'identité indiquant qu'ils sont liés au ministère de la santé et comportant un numéro de téléphone permettant de joindre un agent de police local qualifié ; ils travaillent en binôme ; ils disposent de temps de communication prépayé en cas d'urgence ; ils sont formés à décrire leur travail de manière non controversée ; leurs déplacements sont suivis à l'aide d'un journal de bord ; ils disposent de refuges dans chaque quartier où ils travaillent car ils sont connus et respectés par les travailleurs du sexe.	En plus de la capacité existante, commencez à sensibiliser les propriétaires de bars pour qu'ils diminuent leurs comportements abusifs. Si les risques pour les acteurs communautaires restent élevés, déplacez les activités vers d'autres lieux de rassemblement des travailleurs du sexe.

Bien que chaque activité doive avoir son propre plan de sûreté, il est très probable que les différents plans comprennent des mesures similaires. Les responsables de programme doivent donc examiner tous les plans et déterminer si certaines mesures peuvent être prises conjointement, par exemple en ce qui concerne la formation du personnel ou des alliés, ou l'achat d'équipements qui peuvent être utilisés pour rendre toutes les activités plus sûres. Envisagez également de donner la priorité au développement de plans de sûreté pour les menaces les plus importantes auxquelles votre programme est confronté.

Pour une version téléchargeable de cet outil, veuillez cliquer sur le lien ci-dessous :

• <https://www.civilsocietyhealth.org/website/wp-content/uploads/2022/12/4.-Planification-de-la-surete.docx>

05

Outil 5 : Conseils pratiques pour inclure la sûreté des programmes dans les subventions du Fonds mondial

Description

Bien que les mesures de sûreté soient très contextuelles et qu'un modèle unique ne convienne pas à tous, l'expérience montre qu'il est utile de fournir quelques suggestions quant aux types d'actions qui peuvent être planifiées et à la manière dont elles peuvent être incluses dans les subventions du Fonds mondial, en particulier si elles ont des implications financières. Cet outil fournit quelques idées de base et quelques conseils sur la façon de les inclure dans les plans de subvention.

Consignes d'utilisation

Contrairement aux autres outils, il ne s'agit pas d'une liste de contrôle ou d'une activité spécifique, mais plutôt d'un ensemble de suggestions que les utilisateurs peuvent prendre en considération. Il n'est pas recommandé d'inclure automatiquement toutes les activités dans un plan de programme ; les responsables de la mise en œuvre doivent plutôt se demander si l'une ou l'autre de ces activités pourrait les aider à rendre leurs programmes plus sûrs.

Mesures de sûreté de base

Bien que les défis de sûreté auxquels sont confrontés chaque organisation et chaque programme soient différents, et que ces défis évoluent avec le temps, l'expérience montre qu'il existe certaines activités et pratiques de base qui sont pertinentes pour la plupart des programmes. Envisager leur pertinence pour votre programme peut être une bonne façon de réfléchir à la manière d'améliorer votre sûreté.

A. Faire de la sûreté du programme une partie intégrante de votre programme - passez en revue toutes les activités planifiées afin d'identifier les problèmes de sûreté potentiels et mettez en place des mesures d'atténuation et de réponse si nécessaire. Les idées d'atténuation ou de réponse pourraient inclure :

- Fournir à l'ensemble du personnel et des volontaires des cartes d'identité indiquant leur nom, leur organisation, leur titre et les coordonnées de leur organisation ou de leur superviseur.
- Convenir d'un accord avec un avocat (par exemple, gardez un avocat en réserve) qui peut fournir un soutien lorsque des incidents se produisent.
- Identifier sur une carte correctement conservée (qui ne contient pas d'informations susceptibles d'être identifiées par d'autres), les lieux couverts par le programme, y compris ceux qui sont plus sûrs/plus risqués, et les informations sur la manière d'y accéder. Notez également pour chaque lieu la disponibilité d'alliés/collègues (par exemple, la police, les agents de santé, les dirigeants communautaires) qui peuvent aider en cas d'urgence.
- Investir dans des infrastructures de sécurité, telles que des serrures et des barreaux aux fenêtres, dans les bureaux et dans les centres d'accueil.
- Faire travailler les équipes de terrain au moins par deux. Prévoyez des procédures d'arrivée et de départ pour les acteurs communautaires et les autres équipes de terrain, ainsi que des moyens de transport sûrs vers et depuis les sites de proximité.

- Utiliser des registres de visiteurs pour enregistrer les personnes qui sortent et entrent dans un établissement ou un centre d'accueil.
- B.** Discuter des incidents et des problèmes de sûreté lors des réunions d'équipe régulières (au moins une fois par mois) et encouragez l'ensemble du personnel et des volontaires à partager leurs préoccupations et leurs craintes en matière de sûreté. Consignez tous les incidents et menaces et les mesures prises dans un journal, et examinez-les périodiquement pour identifier les tendances et apporter des modifications aux plans d'activité (par exemple, si vous identifiez des points chauds spécifiques qui sont de plus en plus dangereux, modifiez les schémas d'affectation du personnel ou renforcez les mesures de sûreté à ces points chauds).
- C.** Dispenser une formation à tous les travailleurs (y compris le personnel et les bénévoles) sur la manière d'aborder la sûreté lors de la mise en œuvre du programme. Cela doit inclure l'identification et l'évaluation des menaces, puis les attentes de chaque travailleur en cas de menace (par exemple, que doivent-ils faire pour éviter de se faire mal ? À qui doivent-ils demander de l'aide en cas de danger ? Quelles actions, telles que l'arrêt immédiat des activités de sensibilisation, sont-ils autorisés à prendre autonomement ? Quelles sont les protections en place s'ils sont blessés au travail ou s'ils sont victimes de vol ou d'autres délits). Vous n'avez pas besoin de faire une formation spéciale sur la sûreté - vous pouvez le faire en intégrant la sûreté dans toutes les formations liées au programme, y compris pour les pairs éducateurs et les prestataires de soins de santé.
- D.** Disposer d'un plan d'intervention rapide pour faire face aux urgences et aux crises, comprenant des canaux de communication clairs, des processus décisionnels clairs et un financement souple et facilement accessible.
- E.** Désigner une personne de référence pour la sûreté dans l'organisation - il peut s'agir d'une personne ayant déjà des responsabilités de gestion ou de coordination. Son rôle est d'expliquer et de rappeler les politiques et procédures à ses collègues. Cette personne doit être formée et supervisée.
- F.** Identifier les alliés susceptibles d'apporter leur soutien en cas d'incidents et tenez-les informés de tout changement dans la situation sécuritaire (en établissant des lignes de communication claires avant que les incidents ne se produisent).
- G.** Développer un arbre téléphonique / groupe de communication d'urgence pour tout le personnel et les volontaires afin que chacun sache qui contacter dans une situation donnée et comment partager les mises à jour urgentes si une urgence se produit.
- H.** Le personnel et les volontaires doivent décider de manière réfléchie quelles informations rendre publiques (par exemple, la localisation d'un établissement ou leurs propres informations personnelles dans le cas des pairs éducateurs en ligne) en pesant le pour et le contre d'un tel partage.

Inclure la sûreté dans les demandes de financement du Fonds Mondial

- A.** Décider comment intégrer les activités de sûreté
- Toutes les activités de sûreté ne nécessitent pas un financement ou une ligne budgétaire spécifique. Par exemple, s'assurer que la sûreté figure à l'ordre du jour de toutes les réunions d'équipe ou de planification ne devrait pas entraîner de coûts puisque ces réunions ont déjà lieu. D'autres activités, telles que l'inclusion de procédures de sûreté dans les formations d'équipe et la mise en place d'un registre des visiteurs et d'un registre des incidents de sûreté, peuvent

nécessiter une augmentation des budgets existants (par exemple, le coût de la prolongation d'une formation d'une demi-journée). Dans ces cas, l'approche doit être de s'assurer que les budgets pour ces activités existantes sont suffisants pour couvrir tout processus supplémentaire lié à la sûreté.

Dans certains cas, l'amélioration de la sûreté nécessitera des investissements spécifiques pour des activités ou des équipements supplémentaires. Il peut s'agir, par exemple, de conseils et d'équipements pour un meilleur stockage des informations numériques, des mesures de sûreté physique (serrures, alarmes, caméras) ou de nouveaux effectifs (agents de sécurité). Les coûts peuvent également être associés à des réunions supplémentaires avec les parties prenantes visant à améliorer la sûreté. Un autre exemple est celui des fonds d'urgence ou de réaction rapide qui peuvent être utilisés pour soutenir le personnel ou les bénévoles touchés par un incident de sûreté.

B. Éligibilité des coûts liés à la sûreté

Tous ces coûts peuvent être financés par des subventions du Fonds Mondial, comme indiqué dans les documents de candidature pertinents (par exemple, les notes d'information, les fiches techniques et le cadre modulaire). Comme c'est le cas pour toute demande de financement auprès du Fonds Mondial, il est important qu'ils soient bien justifiés et basés sur des besoins avérés. (C'est là que l'utilisation de l'auto-évaluation des stratégies de sûreté, du journal des incidents et des outils de planification sera très utile). Le formulaire de demande de financement doit être utilisé pour expliquer les problèmes de sûreté auxquels le projet est confronté ou est susceptible d'être confronté et comment ces problèmes sont abordés par le poste/activité et le poste budgétaire demandés.

Un élément important de la sûreté des programmes est la capacité à réagir lorsqu'un incident se produit, afin de fournir une assistance immédiate aux travailleurs des programmes affectés - cela peut inclure un hébergement d'urgence, une évacuation, des soins de santé ou une assistance juridique. Comme pour toute activité proposée au soutien du Fonds mondial, l'inclusion d'une ligne budgétaire pour un tel fonds dans une demande de financement doit être démontrée comme étant nécessaire, raisonnable et contribuant directement ou indirectement aux objectifs du programme. Il sera donc important d'inclure dans les demandes de financement des preuves d'incidents et de menaces antérieurs et de leur impact sur le programme. L'utilisation des fonds d'urgence devra respecter les lois et règlements applicables, et des critères et conditions transparents et équitables pour leur attribution aux bénéficiaires seront nécessaires.

C. Où les coûts de la sûreté peuvent être inclus dans le budget du Fonds mondial ?

Pour ce qui est de savoir où inclure les coûts de sûreté dans un budget du Fonds Mondial, l'approche optimale consiste à les intégrer dans le module de programme auquel ils sont directement liés plutôt que d'aborder la sûreté comme un programme ou un domaine de travail distinct. Par exemple, s'ils sont liés à la mise en œuvre du programme MSM, ils doivent être inclus dans les interventions du module VIH/MSM. S'ils sont liés aux protections des personnes impliquées dans les programmes de droits humains, ils doivent apparaître dans le module Droits Humains. De nombreuses organisations de mise en œuvre travaillent avec différentes populations clés et mènent simultanément des activités liées aux droits humains. Dans ces cas, plutôt que de diviser les coûts des interventions de sûreté qui sont pertinentes pour tous ces domaines de programme, il est plus logique de les inclure en un seul endroit, par exemple sous le module Renforcement des systèmes communautaires - Renforcement des capacités institutionnelles.

D. S'assurer que le financement des coûts liés à la sûreté est fourni aux exécutants de première ligne.

De nombreux programmes de lutte contre le VIH destinés aux populations clés reçoivent des fonds du Fonds Mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. La plupart du temps, ce financement n'est pas reçu directement, mais passe par le bénéficiaire principal (PR) qui a conclu un accord de subvention avec le Fonds mondial, et parfois par des sous-récepteurs (SR) qui sont engagés par le PR.

Dans chaque pays, le Mécanisme de coordination nationale (CCM) est le principal responsable de l'élaboration des demandes de financement, les PR jouant le rôle principal dans l'élaboration des plans de travail et des budgets détaillés et dans la mise en œuvre des subventions. Il est donc important que le CCM et les responsables de la mise en œuvre comprennent les problèmes de sûreté auxquels les programmes en faveur des populations clés sont confrontés et qu'ils prévoient tous les coûts associés à l'amélioration de la sûreté des programmes lorsqu'ils élaborent les demandes de financement et les budgets détaillés. Une fois qu'ils sont prévus, il est également essentiel que ces éléments soient inclus dans les sous-subventions ou les sous-contrats des PR et des SR aux programmes de populations clés.

Les CCM doivent s'assurer que les besoins de sûreté des programmes destinés aux populations clés du VIH sont bien compris au moment de l'élaboration de la demande de financement, par exemple en veillant à ce que les responsables actuels de la mise en œuvre utilisent les outils de ce dossier pour enregistrer les incidents, évaluer les capacités, identifier les risques et élaborer des plans de sûreté. Ces informations doivent servir à la conception du programme et garantir que les coûts du programme reflètent tous les coûts associés à la sûreté.

